



**COMMUNIQUE AGREMENTS DES PROJETS DE CERTIFICATION ET PROGRAMMES DE DURABILITÉ  
(STRUCTURES DE CERTIFICATION, EXPORTATEURS, CENTRE D'ACHATS (Acheteurs), SOCIÉTÉS  
COOPERATIVES, CABINETS DE FORMATION, CABINETS D'AUDIT)  
CAMPAGNE 2017-2018**

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux mettre en place des projets de certification ou des programmes de durabilité dans le secteur café et/ou cacao au titre de la campagne 2017-2018, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café-Cacao, sis au 20<sup>ème</sup> étage de l'immeuble CAISTAB.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h au **20<sup>ème</sup> étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)**, du **12 juillet au 18 août 2016**, délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **17<sup>ème</sup> étage porte 17.03** (Secrétariat du Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales) et sur le site [www.conseilcafecacao.ci](http://www.conseilcafecacao.ci).

Seuls les dossiers **reliés** et présentés en deux exemplaires, **comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités**.

**Les frais de dossier fixés à Cent Mille cent francs (100 100) francs CFA**, sont payables en une seule fois, sur le compte **n°121207317305**, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

**Tél. : (225) 20 20 28 43/20 20 27 95**

**La Direction Générale**